

Panneaux routiers concernant la protection de l'eau potable

Nous voulons tous avoir l'eau propre, saine et durable pour notre avenir. Protéger nos sources d'eau potable est la première étape pour cela! L'initiative des panneaux routiers de la Zone de protection d'eau potable identifie les routes situées dans la zone de protection des sources d'approvisionnement en eau pour la région Raisin – Nation Sud, où les sources municipales d'eau potable sont les plus vulnérables à la contamination.

Qui: Les panneaux de signalisation informent les intervenants en cas d'urgence de la nécessité d'alerter les autorités compétentes en cas de déversement accidentel, et sensibilisent le public à l'importance de protéger les sources d'eau potable locales.

Comment: En cas de déversement accidentel dans une zone de protection d'eau potable, les résidents peuvent appeler les intervenants en cas d'urgence (9-1-1) ou le Centre d'intervention en cas de déversement de l'Ontario au 1-800-268-6060.

Pourquoi: Pour sensibiliser le public et sensibiliser les propriétaires fonciers aux zones d'eau potable vulnérables et aux menaces éventuelles à l'eau potable. En vertu de la Loi de 2006 sur l'eau saine de l'Ontario, des plans de protection des sources ont été créés par des comités locaux pour protéger les sources d'eau publiques.

Où: Près de 100 panneaux ont été installés dans la région de protection des sources Raisin – Nation Sud, dans l'Est de l'Ontario.

Quand: Les plans de protection des sources Raisin – Nation Sud sont entrés en vigueur le 1er avril 2015. Des panneaux routiers ont été installés dans le territoire à l'automne 2016.

